

Guide pratique – Mise en œuvre du SPIRABEL® Balnéo Anti-termites

Les précautions essentielles pour garantir la durabilité de votre installation

Version 1.0 – Mars 2026

Anticiper le risque termites pour une installation durable

Ce guide pratique est destiné aux professionnels chargés de la mise en œuvre du tuyau **SPIRABEL® Balnéo Anti-termites** de **TRICOFLEX**. Il présente des recommandations générales visant à favoriser la durabilité des réseaux de tuyauterie enterrés en environnement exposé aux termites.

Les caractéristiques techniques et les limites d'utilisation du produit sont détaillées dans la fiche technique SPIRABEL® Balnéo Anti-termites.

Le respect de ces recommandations est indispensable pour préserver l'intégrité de l'installation et garantir la validité de la garantie TRICOFLEX.

Étape 1 : Diagnostic et mesures préventives avant la pose

Avant toute installation, il est recommandé d'inspecter la zone d'implantation afin d'identifier tout indice pouvant indiquer la présence de termites. En cas de suspicion forte, le sol doit être examiné par un expert agréé afin d'établir un diagnostic précis. Les conclusions de ce diagnostic doivent être conservées.

- **Traitement curatif (cas de présence avérée)**

Si le rapport d'un expert confirme la **présence avérée de termites**, un traitement curatif doit impérativement être réalisé par une entreprise spécialisée avant la pose du SPIRABEL® Balnéo Anti-termites. Les justificatifs du traitement doivent être conservés.

- **Prévention en zone à risque (absence de termites constatée)**

En l'absence de présence avérée de termites, mais si la zone est classée à risque, un **traitement préventif anti-termites est fortement recommandé** sur la zone d'installation.

- **Nettoyage**

Retirer tous les matériaux organiques tels que le bois mort, les racines et autres débris végétaux afin de limiter les conditions favorables au développement des termites.

Il appartient à l'installateur de vérifier que les conditions du terrain sont compatibles avec la mise en œuvre du produit et, le cas échéant, de mettre en place les mesures préventives nécessaires. Une préparation insuffisante ou inadaptée du terrain est susceptible de compromettre l'efficacité du SPIRABEL® Balnéo Anti-termites et d'empêcher le produit d'assurer pleinement sa fonction protectrice.

Étape 2 : Les principes d'installation à respecter

- **Tranchée de pose**
La tranchée autour du bassin doit être réalisée dans un sol exempt de tout matériau organique.
- **Protection des abords**
En zone à risque termites, un **traitement anti-termite de la tranchée est fortement recommandé** afin de limiter tout risque d'infestation. La mise en place de pièges anti-termites en périphérie **peut** compléter ce dispositif de prévention.
- **Pose sur sable**
Le tuyau **doit** être posé sur un lit de sable propre, puis recouvert de sable avant le remblaiement.
- **Drainage efficace**
Un dispositif de drainage **doit** être prévu autour du bassin afin d'éviter toute stagnation d'eau à proximité du tuyau et de l'installation.

L'installation doit être réalisée conformément aux règles de l'art et aux normes techniques applicables aux installations de piscines et aux prescriptions techniques du fabricant.

Étape 3 : Maintenance et entretien de l'installation

- **Gestion de l'eau**
Toute stagnation d'eau à proximité de l'installation doit être évitée. Les dispositifs de drainage doivent être entretenus régulièrement afin de garantir leur efficacité dans le temps.
- **Absence de bois non traité**
Les éléments en bois situés à proximité de la piscine (terrasse, mobilier...) doivent être impérativement traités contre les termites, en particulier ceux en contact direct avec le sol.
- **Contrôle annuel**
Un contrôle annuel de la zone par un spécialiste est fortement recommandé. Les traitements préventifs doivent être renouvelés si nécessaire afin de limiter tout risque de réinfestation.

Ces opérations de contrôle et de maintenance relèvent de la responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant de l'installation et doivent être réalisées conformément aux recommandations des professionnels compétents.

Responsabilité et garantie TRICOFLEX

Les recommandations figurant dans le présent guide sont fondées sur les connaissances techniques et l'expérience du fabricant. Elles ont pour objet d'accompagner les professionnels dans la mise en œuvre du produit et de contribuer à la durabilité des installations.

Le respect des recommandations figurant dans le présent guide contribue à la durabilité de l'installation et à la bonne utilisation du produit.

L'installation du SPIRABEL® Balnéo Anti-termite relève de la responsabilité de l'installateur, qui doit s'assurer de l'adéquation du produit avec les conditions spécifiques du chantier et procéder à son installation conformément aux règles de l'art et aux normes applicables ainsi qu'aux prescriptions techniques du fabricant.

La garantie du fabricant s'applique sous réserve d'une utilisation du produit conforme à sa destination et du respect des recommandations techniques communiquées par TRICOFLEX. L'installation doit être réalisée conformément aux règles de l'art par un professionnel qualifié.

La responsabilité du fabricant ne saurait être engagée en cas de non-respect des recommandations figurant dans le présent guide, de modification du produit après sa livraison, de mauvaise installation ou de mise en œuvre non conforme, d'utilisation du produit dans des conditions incompatibles avec ses caractéristiques techniques ou encore en cas de défaut d'entretien de l'installation.

Il est recommandé de conserver l'ensemble des documents relatifs au diagnostic, aux traitements éventuels et aux opérations d'entretien réalisées sur l'installation. Les recommandations figurant dans ce document sont fournies à titre indicatif et ne sauraient se substituer à l'analyse des conditions spécifiques de chaque chantier par l'installateur.

Pour toute question, contactez le service technique TRICOFLEX ou consultez la carte des zones à risque sur : <https://termite.com.fr/rechercher/>